

ACTION URGENTE

UN MILITANT BAHREÏNITE RISQUE SEPT ANS DE PRISON POUR AVOIR REPRIS DES MESSAGES SUR TWITTER

Le militant bahreïnite Yaser Mawali est jugé depuis le 7 juin devant le tribunal de première instance de Manama pour « outrage au roi » en raison de deux messages qu'il a repris sur Twitter. Il est détenu depuis le 29 mai et sa prochaine audience est prévue le 16 août. S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le procès du militant **Yaser Mawali** pour « outrage au roi », à la suite de deux messages repris sur Twitter, a débuté le 7 juin devant le tribunal de première instance de Manama, la capitale du pays. Deux autres audiences ont eu lieu le 19 juin et le 26 juillet. La prochaine audience de son procès est prévue le 16 août. S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à sept ans d'emprisonnement au titre de l'article 214 du Code pénal de Bahreïn.

Yaser Mawali a été arrêté le 29 mai à 15 h 30 après que des agents en civil se sont présentés à son domicile, dans un village sur l'île de Muharraq, au nord-est de Manama. D'après les informations recueillies par Amnesty International, les agents ont demandé à sa famille s'il était là et ont affirmé travailler pour la société de coursiers Aramex, en précisant qu'ils avaient une enveloppe à lui remettre en mains propres. Les proches de Yaser Mawali leur ont répondu qu'il était absent et serait de retour dans une heure. Les agents sont revenus une heure plus tard, après son retour chez lui. Il a alors reçu un appel téléphonique au cours duquel on lui a demandé de sortir de la maison. Une fois à l'extérieur, il a été arrêté sans mandat et emmené à l'arrière d'une voiture. Les agents sont revenus à son domicile 10 minutes après, ont pris son téléphone mobile et ont indiqué à ses proches qu'ils l'emmenaient à la Direction des enquêtes criminelles (CID). Yaser Mawali a téléphoné à sa famille à 1 h 30 pour lui annoncer que son interrogatoire était terminé et qu'on allait le conduire à la prison de Dry Dock, dans le nord-est de Bahreïn, et devant le procureur dans la matinée. Le 30 mai au matin, son avocat et ses proches se sont rendus au bureau du procureur mais seul son avocat a été autorisé à entrer. Le procureur a ordonné son placement en détention pendant sept jours et l'a inculpé d'« outrage au roi ». Le 2 juin, Yaser Mawali a appelé sa famille et déclaré qu'il se trouvait à la prison de Dry Dock, où il est détenu depuis son arrestation.

Amnesty International a examiné les deux messages qu'il a repris sur Twitter et estime qu'ils sont pacifiques. Sa détention s'inscrit dans un contexte de répression accrue des critiques pacifiques du gouvernement de Bahreïn depuis le milieu de l'année 2016.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnités à libérer Yaser Mawali immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à protéger le droit à la liberté d'expression et à abroger ou modifier les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, notamment l'article 214 du Code pénal.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2017 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT BAHREÏNITE RISQUE SEPT ANS DE PRISON POUR AVOIR REPRIS DES MESSAGES SUR TWITTER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2014, les autorités ont alourdi les sanctions applicables en cas d'« outrage au roi ». Cette infraction est désormais passible d'une peine de sept ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 000 dinars bahreïnites. La peine peut être encore plus sévère si l'infraction a été commise en présence du roi. Aux termes de l'article 214 du Code pénal bahreïnite, « tout outrage à l'émir du pays [le roi], au drapeau ou à l'emblème national est passible d'une peine d'emprisonnement », ce qui constitue une violation du droit à la liberté d'expression.

Ce n'est pas la première fois que les autorités de Bahreïn détiennent ou condamnent quelqu'un pour « outrage au roi ». En octobre 2014, la militante des droits humains Zainab al Khawaja a été condamnée à trois ans de prison et 3 000 dinars d'amende. En octobre 2015, sa peine a été ramenée à un an. Voir l'Action urgente d'Amnesty International qui lui est consacrée : Risque d'emprisonnement pour Zainab Al Khawaja à l'issue de son procès en appel, 23 octobre 2015, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/2728/2015/fr/>.

Par ailleurs, le défenseur des droits humains Ahmad Hassan Ali Mshaima a été condamné à un an de prison pour le même chef d'accusation en décembre 2014. Voir l'Action urgente d'Amnesty International qui lui est consacrée : Un an d'emprisonnement pour avoir « insulté le roi », 11 décembre 2014, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/050/2014/fr/>.

Depuis juin 2016, les autorités bahreïnites intensifient la répression exercée contre ceux qu'elles considèrent comme opposés au gouvernement. Des dizaines de défenseurs des droits humains et de militants politiques se sont vu interdire de se rendre à Genève, en Suisse, ou en ont été empêchés par les autorités bahreïnites alors qu'ils devaient participer à des sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Plus récemment, fin avril 2017, peu avant la session d'examen du bilan de Bahreïn en matière de droits humains à l'ONU, qui s'est tenue à Genève le 1^{er} mai, au moins 32 opposants supposés du gouvernement ont été convoqués pour un interrogatoire par le parquet et la majorité d'entre eux ont été accusés d'avoir participé à un « rassemblement illégal à Duraz ».

Nom : Yaser Mawali
Homme

AU 185/17, MDE 11/6825/2017, 28 juillet 2017